Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-243500725-20251219-D_2025_169-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 18 décembre 2025

Date de convocation :
12 décembre 2025

Nombre de membres :
En exercice : 35
Présents : 26
Procurations : 8
Nombre de votants : 34

Secrétaire de séance :
Madame Claude BENEZIT

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle communautaire à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à Pleurtuit, sur la convocation qui lui a été adressée par la Présidente, Madame Delphine BRIAND.

PRESENTS : Monsieur Franck BEAUFILS, Mesdames Claude BENEZIT, Muriel BEZIEL, Delphine BRIAND, Christine COLAS, Messieurs Pierre CONTIN, Jean-Marc DUVAL, Madame Frédérique DYEVRE-BERGERAULT, Messieurs Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, Mesdames Claudia GAUVIN, Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Joëlle HELEUX, Mirella JEAN DE DIEU, Messieurs Bernard LALOUX, Daniel LEROY, Frédéric MABBOUX, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUET, Yvon POUTRIQUET, Vincent REMY, Christophe RICOUR, Arnaud SALMON, Kévin STEINBACHER

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Sophie BEZIER à Monsieur Yvon POUTRIQUET, Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC à Monsieur Bernard LALOUX, Monsieur Bruno DESLANDES à Madame Nolwenn GUILLOU, Madame Lydie DUHIL à Monsieur Daniel LEROY, Monsieur Jacques ERTLE à Madame Christine COLAS, Monsieur François GRANIER à Madame Delphine BRIAND, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Claude BENEZIT, Madame Sylvie SARDIN à Monsieur Jean-Marc DUVAL

ABSENTE EXCUSEE : Madame Patricia MARTINEAU

Délibération n° 2025-169

FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2026

Comme les communes, la CCCE va devoir délibérer en décembre pour valider sa demande de subvention 2026 au titre de la DETR et de la DSIL (date limite de dépôts des dossiers fixée au 15 janvier)

VU les critères d'éligibilité et les projets de la CCCE en 2026, il est proposé de ne pas solliciter la DSIL et ne déposer qu'un dossier pour la DETR.

Ces dernières années, la CCCE n'a rien obtenu donc il semble plus pertinent de se concentrer sur une seule demande, d'autant qu'il est probable que les enveloppes budgétaires affectées à ces fonds d'Etat soient réduites du fait de la situation budgétaire de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-243500725-20251219-D_2025_169-DE

Aussi, pour la DETR, il est proposé de solliciter la subvention pour le terrain soupape des GDV qui serait à aménager sur le site du Livenais, à côté de l'aire de grand rassemblement.

La CCCE devrait avoir à réaliser cet équipement en conformité avec le futur schéma départemental des gens du voyage.

VU les opérations programmées et les critères d'éligibilité, il est proposé :

DETR : création d'un second terrain soupape au Livenais

- Dépense éligible : 400 000 € max
- Taux : 50 %
- Dépenses prévisionnelles : 280 000 €
- Subvention demandée : 140 000 €
- Autofinancement : 140 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la demande de subvention pour la création d'un terrain soupape au Livenais au titre de la DETR 2026.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, 19 décembre 2025
La Présidente,
Delphine BRIAND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE